

Séance
ordinaire du 17
juin 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME (17^e)
JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE
20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable assiste à la séance alors que cinq (5) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després et Jérôme Boucher de la Télévision de La Mitis ainsi que Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.06.336

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.06.337

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de juillet à décembre 2019.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli, madame Christine Tremblay et monsieur Yves Bélanger.
5. Ratification de signature d'une lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et 2545-0024 Québec Inc.

FINANCES

6. Autorisation de publication du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018.

7. Annulation des soldes des règlements 2015-1323, 2017-1365 et 2017-1369.
8. Autorisation de paiement à la municipalité de Sainte-Flavie dans le dossier de l'assainissement des eaux.
9. Autorisation de paiement dans le règlement du dossier d'assurance PRGE-36510.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Attribution du poste d'archiviste.
11. Ratification d'embauche d'une journalière surnuméraire.
12. Ratification d'embauche pour la piscine Gervais-Rioux.

LOISIRS

13. Adjudication d'un contrat de services professionnels à madame Daisy Bélanger pour la dispense d'une formation de premiers soins généraux/DEA.
14. Adjudication d'un contrat de services professionnels à madame Daisy Bélanger pour la dispense d'une formation de sauveteur national.
15. Adjudication d'un contrat de services professionnels à madame Daisy Bélanger pour la dispense d'une formation requalification sauveteur national.
16. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la ministre déléguée à l'Éducation.
17. Adjudication d'un contrat à construction Gides April Inc.
18. Autorisation d'achat d'une surfaceuse électrique neuve 2019.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. Autorisation d'embauche de deux étudiants au service de sécurité incendie.

TRAVAUX PUBLICS

20. Ratification d'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts par le service des travaux publics – projet aréna.
21. Ratification d'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts par le service des travaux publics – inventaire.

URBANISME

22. Adoption du règlement 2019-1413 modifiant divers éléments du règlement de zonage.
23. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1696, Croissant de la Pente douce.
24. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 1846, rue Morissette.
25. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure pour le 118, avenue Champlain.
26. Autorisation de signature de l'avis de décontamination dans le dossier des terrains du parc industriel Pierre-de-Bané.
27. Avis de motion d'un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 515 concernant les demandes de modification du règlement de zonage.
28. Dépôt du projet de règlement 2019-1418 abrogeant et remplaçant le règlement 515 concernant les demandes de modification du règlement de zonage.
29. Avis de motion d'un règlement modifiant divers éléments du règlement de zonage

30. Adoption du premier projet de règlement 2019-1419 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.
31. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.
32. Adoption du premier projet de règlement 2019-1420 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.
33. Affaires nouvelles.
34. Période de questions.
35. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

19.06.338 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE JUILLET À DÉCEMBRE 2019

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Denis Dubé du district 6 au poste de maire suppléant pour les six prochains mois soit de juillet à décembre. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Jean-Pierre Labonté qui a rempli ce rôle au cours des mois de janvier à juin.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

19.06.339 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI, MADAME CHRISTINE TREMBLAY ET MONSIEUR YVES BÉLANGER

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli, madame Christine Tremblay et monsieur Yves Bélanger pour la prise d'échantillons sur les lots 3 755 891, 3 755 997, 3 755 998, 3 756 170, 3 756 184 et 4 378 419 du cadastre du Québec.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

19.06.340 RATIFICATION DE SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET 2545-0024 QUÉBEC INC.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la signature de la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et 2545-0024 Québec Inc.

L'entente a pour objet la cession des infrastructures construites pour le développement résidentiel Lelièvre par la compagnie 2545-0024 Québec Inc. à la fin des travaux selon les modalités à convenir entre les parties.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

FINANCES

En conformité avec l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), monsieur le maire Martin Soucy fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur, année 2018.

19.06.341

AUTORISATION DE PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT l'article 105.2.2. de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT le dépôt par le maire de son rapport sur les faits saillants du rapport financier 2018;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la publication du texte du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018 dans le journal Le Murmure.

19.06.342

ANNULATION DES SOLDES DES RÈGLEMENTS 2015-1323, 2017-1365 ET 2017-1369

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli modifie les règlements de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « montant de la dépenses réelle » et « montant financé » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Mont-Joli affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Mont-Joli informe le ministère des Affaires municipales et de l'habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportés à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « promoteurs » et « paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Mont-Joli demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

**19.06.343 AUTORISATION DE PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE
DANS LE DOSSIER DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de deux (2) paiements à la municipalité de Sainte-Flavie relativement au dossier de l'assainissement des eaux. Un premier montant de 67 859\$ sera transmis le 18 juin 2019 tandis qu'un second, de 81 253\$ suivra le 5 août 2019.

**19.06.344 AUTORISATION DE PAIEMENT DANS LE RÈGLEMENT DU DOSSIER
D'ASSURANCE PRGE-36510**

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats Rancourt, Legault, Joncas a procédé à un règlement pour les différentes réclamations d'assurances faisant partie du dossier PRGE-36510 de l'année 2014;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement, au montant de 40 000\$, permet de clore sept (7) dossiers avec cinq (5) assureurs ainsi que d'éviter des frais de justice supplémentaires;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le versement de la somme de 40 000\$ à la firme d'avocats Rencourt, Legault, Joncas en fidéicommiss afin de finaliser ce dossier.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.06.345 ATTRIBUTION DU POSTE D'ARCHIVISTE

CONSIDÉRANT QUE le poste d'archiviste était à pourvoir suite au départ de madame Marlène Bélanger;

CONSIDÉRANT QU'un affichage interne du poste a été fait selon les termes de la convention collective;

CONSIDÉRANT QUE madame Rita Gilbert, a déposé sa candidature et qu'elle occupe déjà ce poste depuis 4 ans;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi le poste d'archiviste à madame Gilbert. Madame Gilbert aura droit aux conditions de travail inscrites à la convention collective des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli.

19.06.346 RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UNE JOURNALIÈRE SURNUMÉRAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Nancy Guimond à titre de journalière surnuméraire. Madame Guimond aura le statut d'employé en probation et elle bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*. Madame Guimond est entrée en fonction le 10 juin 2019 date à laquelle débutera la période habituelle de probation.

19.06.347 RATIFICATION D'EMBAUCHE POUR LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie l'embauche de madame Arianne Cassista pour la piscine Gervais-Rieux. Madame Cassista est détentrice de la Croix de bronze et moniteur Croix Rouge.

Madame Cassista aura le statut d'employé en probation et bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*. Madame Cassista est entrée en fonction le 13 juin 2019 date à laquelle débutera la période habituelle de probation.

LOISIRS

19.06.348 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MADAME DAISY BÉLANGER POUR LA DISPENSE D'UNE FORMATION DE PREMIERS SOINS GÉNÉRAUX/DEA

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat de services professionnels à madame Daisy Bélanger pour la dispense d'une formation de premiers soins généraux/DEA, qui sera dispensée les 27 et 28 juin prochains et ce, au montant de 575 \$.

19.06.349 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MADAME DAISY BÉLANGER POUR LA DISPENSE D'UNE FORMATION DE SAUVETEUR NATIONAL

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat de services professionnels à madame Daisy Bélanger pour la dispense d'une formation de sauveteur national qui sera dispensée du 4 au 11 juillet 2019 et ce, au montant de 1250 \$.

19.06.350 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À MADAME DAISY BÉLANGER POUR LA DISPENSE D'UNE FORMATION REQUALIFICATION SAUVETEUR NATIONAL

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat de services professionnels à madame Daisy Bélanger pour la dispense d'une formation de requalification de sauveteur national, qui sera dispensée le 11 juillet 2019 et ce, au montant de 75\$.

19.06.351 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ET LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA MINISTRE DÉLÉGUÉE À L'ÉDUCATION

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Fonds des petites collectivités – Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, pour le projet de construction de la nouvelle aréna entre la Ville de Mont-Joli et la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et le Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et la Ministre déléguée à l'Éducation – dossier 202016.

19.06.352 ADJUDICATION D'UN CONTRAT À CONSTRUCTION GIDES APRIL INC.

CONSIDÉRANT QUE le service de loisirs a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès des entreprises Construction Claude Fournier Itée et Construction Gides April Inc. pour le remplacement de la galerie de la Salle du Père Boutin;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été déposée par Construction Gides April Inc. au montant de 17 237.72\$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi un contrat à Construction Gides April Inc. et ce, au montant de 17 237.72\$ plus les taxes.

19.06.353 AUTORISATION D'ACHAT D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE NEUVE 2019

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs a procédé à un appel d'offres avec pondération pour l'acquisition d'une surfaceuse électrique neuve 2019 pour le nouvel aréna;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission est parvenue au service du greffe;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le comité de sélection;

Firme	Note/100	Prix
• Robert Boileau Inc.	75,3	150 502.28\$ taxes incluses

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroi le mandat à la firme Robert Boileau Inc. au montant de 150 502.28\$ taxes incluses.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.06.354 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE DEUX ÉTUDIANTS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de messieurs William Richard et Gabriel Fortin à titre de pompier préventionniste étudiant pour une période de 6 semaines débutant le 23 juin 2019 à 30 heures semaine au taux de 12.50 \$/heure.

Le salaire de ces deux étudiants est subventionné à 50 % par le Carrefour jeunesse emploi dans le cadre du programme "Desjardins jeunes étudiants au Travail Mitis".

Par la même résolution, le conseil autorise, monsieur Martin Soucy, maire et monsieur Robert Roger, Directeur du service incendie à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente avec le Carrefour jeunesse emploi.

TRAVAUX PUBLICS

19.06.355 RATIFICATION D'ACHAT DE MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

• Wolseley	24 943.89\$ taxes incluses
• Réal Huot Inc.	24 883.88\$ taxes incluses
• EMCO	26 600.60\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Marc-André Roy;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier à Réal Huot Inc. un contrat de fourniture de matériel d'aqueduc et d'égouts pour un montant de 24 883.88\$ taxes incluses.

19.06.356 RATIFICATION D'ACHAT DE MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – INVENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

- Wolseley 16 708.44\$ taxes incluses
- Réal Huot Inc. 16 508.78\$ taxes incluses
- EMCO 17 611.75\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des travaux publics, monsieur Marc-André Roy;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de ratifier à Réal Huot Inc. un contrat de fourniture de matériel d'aqueduc et d'égouts pour un montant de 16 508.78\$ taxes incluses.

URBANISME

19.06.357 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-1413 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2019-1413 modifiant divers éléments du règlement de zonage.

19.06.358 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1696, CROISSANT DE LA PENTE DOUCE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge April pour Gestion Élide a déposé une demande de dérogation mineure afin de pouvoir aménager deux stationnements doubles séparés par une distance de 10,46 mètres alors que le règlement de zonage exige une distance minimale de 15 mètres entre les allées d'accès des stationnements sur un même terrain;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir quatre cases de stationnement;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 29 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de monsieur Serge April.

19.06.359 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1846, RUE MORISSETTE

CONSIDÉRANT QUE madame Paule Lévesque a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la position de la résidence à 5, 9 mètres;

CONSIDÉRANT QUE Madame Lévesque souhaite régulariser la position du garage à 0,18 mètre de la ligne latérale de terrain.

CONSIDÉRANT QUE la résidence et le garage ne peuvent être déplacés;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 29 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de madame Paule Lévesque.

19.06.360

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 118, AVENUE CHAMPLAIN

CONSIDÉRANT QUE madame Gabrielle Guérin a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser la position de la résidence à 2,93 mètres et 3,59 mètres, celle de l'abri d'auto à 4,54 mètres ainsi que régulariser la position du perron de 1,42 mètre de la ligne avant de terrain;

CONSIDÉRANT QU'aucune atteinte à la jouissance du droit de propriété par les voisins ne sera occasionnée;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru le 17 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure de madame Gabrielle Guérin.

19.06.361

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVIS DE DÉCONTAMINATION DANS LE DOSSIER DES TERRAINS DU PARC INDUSTRIEL PIERRE-DE-BANÉ

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint/ou le maire suppléant et/ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'avis de décontamination dans le dossier des terrains du Parc Industriel Pierre-de-Bané préparé par Me Christine Landry, notaire.

Le conseil municipal a pris connaissance de l'avis de décontamination et l'approuve tel que soumis.

19.06.362

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 515 CONCERNANT LES DEMANDES DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement abrogeant et remplaçant le règlement 515 concernant les demandes de modification du règlement de zonage.

19.06.363 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1418 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 515 CONCERNANT LES DEMANDES DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseiller Alain Thibault dépose le projet de règlement 2019-1418 abrogeant et remplaçant le règlement 515 concernant les demandes de modification du règlement de zonage.

Ce règlement revoit la procédure quant aux demandes de modification au règlement de zonage et les étapes nécessaires à celles-ci.

19,96.364 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage.

19.06.365 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1419 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adoption du premier projet de règlement numéro 2019-1419 modifiant le règlement de zonage.

19.06.366 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

Le conseiller Alain Thibault donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.

19.06.367 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2019-1420 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adoption du premier projet de règlement numéro 2019-1420 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.

19.06.368 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

19.06.369 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

19.06.370 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h25, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière